

Déclaration de M. François Hollande, Président de la République, sur la politique du gouvernement en faveur des personnes handicapées, à Paris le 11 décembre 2014.

« Mesdames, Messieurs les ministres,

Vous êtes venus nombreux pour cette conférence, parce que le Gouvernement est directement concerné dans beaucoup de ses départements ministériels.

Je salue les responsables de cette conférence, les parlementaires, les élus, les représentants des associations, mais également les partenaires sociaux, ce qui prouve que toute la société doit être présente, ici, pour cette conférence.

C'est la troisième fois qu'elle se réunit depuis sa création, qui remonte à la loi du 11 février 2005, loi importante, qui venait trente ans après celle de 1975, considérée comme une loi majeure pour notre République.

La loi de 2005 a créé une nouvelle étape dans la reconnaissance des droits des personnes handicapées. Elle a été votée dans ce qu'on appelle un large consensus. Pourquoi ? Parce que la politique du handicap n'appartient pas à un camp, à une famille. Elle appartient à la Nation tout entière. Elle rassemble parce qu'elle contribue à la réalisation d'une grande promesse de la République, qui est celle de l'égalité. L'égalité au sens économique, au sens culturel, au sens éducatif, mais aussi l'égalité citoyenne.

Cette conférence a été endeuillée par un drame d'hier soir - Marisol TOURAINE et Ségolène NEUVILLE se sont rendues sur les lieux - puisqu'une personne handicapée est morte à la suite de cet accident.

Elle doit nous mettre à la hauteur de l'enjeu qu'est la reconnaissance. C'est le regard qu'une société doit porter sur le handicap, sur la différence. Changer le regard, c'est considérer les douze millions de personnes qui vivent avec une incapacité ou un handicap. C'est les reconnaître non pas comme des victimes, mais comme des acteurs essentiels, comme des personnes avec des droits, avec des aspirations, avec des projets, avec des talents.

Changer le regard, c'est aussi comprendre la difficulté, comprendre le courage qu'il faut, la ténacité qu'il convient de mobiliser chaque fois qu'à cause d'un handicap, les gestes courants de la vie quotidienne deviennent autant d'obstacles. Ce qui fait que chaque déplacement réussi, chaque tâche réalisée pour un travailleur, chaque rencontre, y compris dans un musée ou dans un spectacle, est une petite victoire. Cette victoire doit être celle de tous.

Changer le regard, c'est faire de la question du handicap un terrain d'innovation, c'est-à-dire un levier pour toute la société. Partir d'un problème pour en faire une solution pour tous. On le voit bien quand on ouvre un bâtiment pour que les handicapés en fauteuil roulant puissent y accéder. Finalement, on répond aussi aux besoins des familles ou aux besoins des personnes âgées dépendantes.

Lorsqu'on invente - et c'est de plus en plus le cas - des assistants électroniques pour les polytraumatisés, on vient répondre à de nouveaux besoins dans la robotique, dans la domotique, qui vont servir à tout le pays. On fait avancer la technologie. Lorsqu'on favorise l'apprentissage de certains enfants handicapés à l'école, on s'aperçoit que c'est la pédagogie de tous que l'on va faire progresser, au bénéfice de l'ensemble de la vie scolaire.

C'est la raison pour laquelle j'ai demandé au gouvernement de prévoir un volet handicap dans les principaux projets de loi. Ce qui a été le cas pour la réforme des retraites, puisque cela a permis

principaux projets de loi. Ce qui a été le cas pour la réforme des retraites, puisque cela a permis le départ anticipé des travailleurs handicapés et l'amélioration des retraites des aidants familiaux. La réforme de la formation professionnelle a aussi comporté un volet handicap, avec des périodes d'évaluation pouvant bénéficier aux personnes connaissant une difficulté particulière. Le projet de loi d'adaptation de la société au vieillissement, qui a été soumis au Parlement, comporte plusieurs dispositions, sur l'aide à domicile notamment, qui vont être particulièrement utiles pour les personnes en situation de handicap.

Cette exigence de tenir compte de tous les handicaps dans la préparation des textes législatifs doit également valoir pour le gouvernement dans la préparation de ses décrets ou de ses règlements. C'était le sens du comité interministériel du handicap qui s'est tenu en septembre 2013. Ce comité avait été créé en 2009 et il n'avait jamais été réuni. De nombreuses décisions y ont été prises. C'est bien de prendre des décisions. C'est mieux de les évaluer : en matière d'emploi, d'accès aux soins et d'une manière générale en matière d'accessibilité. C'est ce que fait ce comité avec les associations. Un bilan d'étape vient d'être élaboré et il devra être confronté à la réalité.

Nous publierons aussi dans les six mois le rapport prévu par la Convention internationale de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées que notre pays a signée en 2007 et qu'il a ratifiée en 2010.

Nous devons apporter les preuves de nos engagements. La première de ces preuves, c'est ce que nous dégagons comme ressources financières. Les dépenses totales de la protection sociale consacrées au handicap et financées par l'Etat, la Sécurité sociale, les collectivités territoriales, représentent près de 40 milliards d'euros. C'est une augmentation continue : + 5% entre 2012 et 2013. Cet effort témoigne de l'engagement de la Nation dans une période pourtant très contrainte pour les finances publiques.

Je vais en donner quelques illustrations : pour l'assurance maladie, ce que l'on appelle l'enveloppe médico-sociale, qui finance les structures d'accueil et les services d'accompagnement, a progressé de 8% entre 2012 et 2015, parallèlement à la création de 4.000 places par an dans les établissements. Je sais que beaucoup d'associations considèrent que c'est encore insuffisant, mais je pense que nous devons au moins garder le rythme, parce que c'est un engagement qui ne peut valoir que pour quelques années, qui ne portera ses fruits que s'il s'inscrit dans la durée. Deuxième illustration, en matière d'éducation. Nous avons dégagé des crédits permettant de pérenniser les 28 000 postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap. Nous leur avons proposé des CDI, car c'étaient des personnels précaires qui s'occupaient des plus fragiles, étant eux-mêmes en fragilité. 8 000 assistants supplémentaires ont été recrutés en contrats aidés en 2013. Cet effort sera répété. Parce qu'il était paradoxal que pour les personnes en situation de handicap, les assistants, les accompagnants ne soient pas formés, comme s'il était évident de s'occuper d'une personne en situation de handicap. La professionnalisation s'accompagne aussi de la délivrance de diplômes qui pourront être obtenus par la validation de l'expérience professionnelle. Valorisation du métier pour valoriser le travail, pour valoriser la personne handicapée.

Dans le budget 2015, il y aura une progression de 20% des crédits aux établissements et services d'aide par le travail et aux entreprises adaptées ainsi qu'aux contrats aidés pour les travailleurs handicapés, pour bien montrer que nous voulons que le travail sous toutes ses formes puisse être également le destin des personnes en situation de handicap.

Mais je sais ce qu'est aussi la revendication la plus souvent exprimée, conférence après conférence, rencontre après rencontre : c'est l'accessibilité. L'accessibilité dans toutes ses formes. Il y a bien sûr l'accessibilité telle qu'elle est prévue par la loi de 2005, qui est un objectif essentiel. Faut-il encore que cet objectif se traduise par une volonté. J'ai fait le constat, en 2012, de savoir si nous pourrions être au rendez-vous de l'échéance de 2015. J'ai préféré que l'on sache les choses et que l'on puisse mesurer ce qui nous séparait de l'objectif. Or, il n'y avait ni méthode, ni échéancier, ni moyens pour être au rendez-vous. On avait finalement laissé espérer en 2015 une accessibilité générale, et elle ne pouvait pas être obtenue. Il y avait la frustration des associations, l'inquiétude des professionnels et des collectivités et l'impatience des personnes

concernées.

Il fallait donc définir un nouveau cadre. C'est cette concertation, menée par la sénatrice Campion, que je veux remercier, qui a permis d'aboutir à l'ordonnance du 26 septembre dernier. Ce sont, en termes de méthode, les agendas d'accessibilité programmée qui fixent des obligations pour chaque opérateur public ou privé. L'échéancier, c'est la mise en accessibilité dans les trois ans à partir du dépôt de l'agenda, avec une adaptation des normes, selon la nature du lieu et des équipements. Mais il faut aussi dégager des ressources. La Caisse des dépôts et la Banque publique d'investissement ont été mobilisées pour que nous puissions accompagner les entreprises comme les collectivités vers cet objectif. Enfin une campagne nationale de communication sera lancée sur l'accessibilité en 2015.

Faut-il encore que l'Etat montre l'exemple. Nous avons eu là, pour les musées, une belle illustration. Tous les bâtiments publics qui sont réalisés par l'Etat doivent être accessibles et les bâtiments anciens doivent être prioritairement rénovés dans ce sens. J'y suis particulièrement vigilant.

Je sais aussi que les collectivités locales se mobilisent. Je veux dire combien les communes rurales ont été amenées à faire un effort. Je veux les saluer, parce que ce n'est pas facile, y compris de mettre des ascenseurs dans un certain nombre d'équipements. Elles l'ont fait. Je veux aussi dire que les villes qui vont accueillir les grandes compétitions sportives, en 2015 l'Euro de basket, en 2016, l'Euro de football, ont fait en sorte que ces compétitions puissent être totalement accessibles aux personnes en situation de handicap.

Dans le premier trimestre 2015, nous aurons publié les textes sur l'accessibilité pour le spectacle vivant - les théâtres - et pour le cinéma. Mais l'accessibilité, cela a été très bien dit, ce ne sont pas simplement les lieux, c'est aussi, maintenant, le numérique. Le numérique ne doit pas être une barrière de plus, un interdit de plus, mais un levier de plus, une chance de plus. C'est pourquoi la mise en accessibilité des sites de l'Etat est le premier impératif et par exemple, les portails des ministères, de Pôle emploi et de tous les services publics. Faut-il aussi que les achats en ligne, les transports, les banques puissent permettre l'usage par internet pour toutes les personnes qui peuvent connaître une situation de handicap.

L'Etat appuiera la démarche engagée par la Fédération professionnelle de l'e-commerce pour la vente à distance, pour la mise en accessibilité de tous les sites. Une convention va être passée avec l'Institut national de la consommation, pour que l'information puisse être donnée à toutes les personnes en situation de handicap sur la plupart des produits.

Nous devons également former, pour assurer l'utilisation par tous d'internet. Le numérique, le digital, doivent être mis au service des personnes handicapées, mais il reste à imaginer un certain nombre d'offres et de produits pour le travail, pour le cinéma, pour la télévision, où l'offre d'audiodescription, de sous-titrage doit être également développée.

Un sujet devrait nous concerner tous, ce sont les élections, puisqu'aujourd'hui encore, il n'est pas possible pour les personnes en situation de handicap d'utiliser le numérique pour accéder à ce qu'on appelle la propagande, les documents électoraux. L'élection présidentielle de 2017 sera la première pour laquelle les documents des candidats seront accessibles pour tout citoyen, quel que soit son handicap.

Il y a dans la grande question de l'accessibilité, au sens le plus large possible : l'école. Une société d'égalité, c'est une société qui permet à tout enfant de pouvoir aller à l'école. Il y a la scolarisation en milieu ordinaire. 240 000 enfants handicapés sont accueillis. Ils étaient 120 000 en 2006, soit un doublement en huit ans. Nous devons aller encore plus loin. La durée de scolarité doit également s'allonger. Il ne suffit pas d'être accueilli lors des premières années. Il faut être en capacité d'accueillir les enfants tout au long d'une scolarité.

A la rentrée 2015, une unité supplémentaire d'enseignement en milieu scolaire ordinaire sera ouverte dans chaque département. Leur nombre sera ainsi porté de 200 à 300, en plus des 60 classes autisme déjà programmées d'ici la rentrée 2016. Il n'y a rien de plus beau que de voir des enfants avec d'autres enfants, des enfants qui ne voient plus les différences, qui s'élèvent avec le handicap des autres, qui font corps dans tous les sens du terme avec

l'autre, et qui utilisent le handicap comme une manière de se grandir, dans la classe, dans l'école, autour de l'école. Les parents doivent être associés et comprendre aussi l'intérêt que cela représente pour leurs enfants. Tel n'est pas toujours le cas. Il y a encore des réserves, des peurs, qui ne sont pas toujours celles des enfants mais souvent celles des adultes. La présence des enfants en situation de handicap dans l'école, ce n'est pas simplement une condition de l'égalité, c'est aussi une condition de la réussite pour tous. Encore faut-il que l'on puisse former les enseignants et qu'ils puissent eux-mêmes être accompagnés dans cette tâche.

Je pense notamment, pour les apprentissages des enfants sourds et malentendants, que cet apprentissage doit être suivi avec des enseignants spécialisés dans la langue des signes et dans le langage parlé complété.

Plus généralement chaque projet d'école devra contenir un volet relatif à l'accueil et à l'accompagnement des enfants présentant des besoins éducatifs particuliers. Ça doit même être pour l'école un moyen de trouver un sens pour mobiliser les énergies.

La présence des jeunes handicapés dans l'enseignement supérieur est également une priorité. D'ici trois ans, la totalité des universités devra avoir adopté un schéma directeur handicap. Un label identifiera les universités qui auront le plus progressé en matière pédagogique et d'accompagnement des étudiants comme des personnels concernés.

L'accès des jeunes handicapés au service civique devra être facilité et étendu jusqu'à 30 ans. Ici, il y a plusieurs jeunes en service civique. Des jeunes qui accompagnent des personnes handicapées. Demain, je voudrais qu'il y ait des jeunes handicapés qui accompagnent des personnes qui sont en difficulté, ou tout simplement qui ont besoin d'un soutien, d'une explication, peut être aussi d'un message d'espoir. Je veux que le service civique - c'est un engagement que j'ai pris - puisse être généralisé, et il doit concerner toutes les personnes, y compris celles qui peuvent connaître un handicap, qui peuvent ainsi transmettre.

Accessibilité, ai-je dit, accessibilité des lieux, accessibilité numérique, accessibilité de l'école, accessibilité de l'emploi.

Le taux de chômage des personnes handicapées s'élève à plus de 20%. Ce chiffre ne correspond pas à la réalité, car il y a beaucoup de personnes qui ne sont pas sur le marché du travail et qui ne sont pas classées comme demandeurs d'emploi.

Il y a certes une augmentation de la présence des personnes handicapées dans les entreprises. Vous y contribuez, c'est encourageant. Je veux saluer aussi l'effort de Pôle Emploi et des Cap emploi qui font en sorte qu'il puisse y avoir dans les entreprises des personnes handicapées qui viennent enrichir les effectifs. Mais quand je regarde le chiffre réel, je vois 3% de salariés handicapés, alors que l'obligation est de 6%. Dans la fonction publique, le taux est plus élevé : 4,6%. Mais la fonction publique devrait être à 6%, puisqu'il n'y a pas de contrainte autre que celle de fournir le service, même si on sait que tous les services ne peuvent pas forcément être adaptés. Nous sommes loin du compte. Il faut que chacun fasse un effort, que les entreprises comprennent l'intérêt d'avoir des personnes différentes dans l'entreprise, ce que cela peut générer comme richesse collective. Que l'Etat puisse s'ouvrir, y compris les autorités indépendantes, les grands corps de l'Etat, certaines administrations. Il doit y avoir la même obligation, cela veut dire le même intérêt, le même investissement.

Il nous faut aussi changer un certain nombre de règles. Dans le projet de loi croissance et activité, qui ne comporte pas que le travail le dimanche puisqu'il vise à favoriser toute l'activité et toute la croissance, tous les domaines sont concernés, y compris celui du handicap. Par exemple dans cette future loi, il y aura la possibilité pour une entreprise de réaliser son objectif en termes d'emploi de personnes handicapées, avec des contrats de sous-traitance et de fourniture passés auprès de travailleurs indépendants handicapés. Ce qui veut dire que lorsqu'une entreprise, une autoentreprise est conduite par un chef d'entreprise handicapé, cela comptera dans l'obligation d'emploi de personnes handicapées.

Ce sera un puissant mouvement d'incitation à la création d'entreprise pour ces personnes, et en même temps une façon de leur permettre d'accéder à des marchés d'entreprise ou à des marchés publics. Je conçois que beaucoup reste à faire. Il faut encore élever le niveau de formation, d'employabilité, comme disent les spécialistes, dans la qualification des salariés en

formation, d'employabilité, comme disent les spécialistes, donc de qualification des salariés en situation de handicap. Renforcer l'accompagnement des employeurs - car ce n'est pas si simple pour eux de répondre à ces objectifs - et développer les accords relatifs au handicap dans les entreprises.

Parce que normalement les entreprises devraient négocier des accords sur l'intégration des personnes handicapées. J'ai fait vérifier les chiffres : il y a seulement 10% des entreprises de plus de 20 salariés qui ont un accord sur le handicap. On va changer la logique et passer d'une logique de sanction - qui finalement donne l'impression qu'avoir un travailleur handicapé crée une contrainte, une phobie administrative de plus - à une logique d'incitation & on va alléger les procédures d'agrément de ces accords et nous fixer comme objectif le triplement de leur nombre d'ici trois ans dans les entreprises.

Dans la fonction publique, la négociation sur la diversité qui va être engagée l'année prochaine inclura les sujets du recrutement, de la formation, du déroulement des carrières des agents handicapés. Cela s'appliquera à tous les corps de l'Etat, tous les ministères, toutes les agences. Le travail en milieu protégé doit être lui aussi développé. Nous allons créer 1 000 aides aux postes supplémentaires dans les entreprises adaptées d'ici deux ans, qui s'ajouteront aux 22 000 qui sont en place aujourd'hui. Parce que nous devons permettre aussi l'évolution professionnelle, cela veut dire ne pas être enfermé dans une structure ou dans un statut, pouvoir passer d'un travail à un autre, d'un système à un autre, du privé au public, du spécialisé à l'ordinaire, de l'ordinaire au protégé, que tout ne soit pas décidé d'avance. Ce doit être un grand enjeu de notre conférence.

La politique du handicap a été construite pendant des années, des décennies sur les statuts, sur les institutions, sur les aides spécifiques. Je peux comprendre cette démarche. Elle était, d'une certaine façon, protectrice, répondait à des besoins. Il convenait de savoir ce qui relevait du sanitaire, du médico-social, du milieu ordinaire, protégé, de ce qui devait se faire au domicile, de ce qui pouvait être mené dans un établissement spécialisé. On distinguait l'enfance, l'âge adulte. On oubliait la question du troisième âge, du vieillissement : il n'y avait pas beaucoup de cas qui relevaient de ces situations. Nous devons abaisser ces frontières, pas forcément les effacer mais les rendre plus faciles à franchir, nous devons proposer qu'à toute personne puisse correspondre une réponse adaptée, individuelle et évolutive, pour que chaque cas, chaque personne soit considérée en tant que telle.

Prenons quelques exemples. En matière de santé, contrairement à bien des idées reçues, l'accès aux soins des personnes handicapées est loin d'être une évidence. Les personnes handicapées bénéficient moins des programmes de prévention et de dépistage. C'est paradoxal ! Ce constat est également vrai pour les soins dentaires, pour le suivi gynécologique, pour les actes d'imagerie médicale... Cela veut dire qu'à une forme d'inégalité s'ajoutent d'autres inégalités, comme l'inégalité de l'accès aux soins.

Qu'allons-nous faire ? Nous allons fixer des objectifs spécifiques de prise en charge des personnes en situation de handicap dans le cadre des contrats qui vont être signés entre les Agences régionales de santé et les maisons de santé pluridisciplinaires. Ces maisons pluridisciplinaires seront bientôt 500 & elles devront avoir un objectif en matière de suivi et de soins des personnes en situation de handicap. Pareil pour l'hôpital : il doit y avoir des consultations spécialisées pour les personnes handicapées.

Dans quelques semaines, il y aura le projet de loi sur la santé. Il suscite une certaine émulation, un intérêt, de la considération... C'est un grand projet de loi, qui répond particulièrement aux enjeux des parcours personnels. Cela vaut pour tout le monde, mais plus particulièrement pour les personnes handicapées. Il apportera une organisation plus lisible des soins de premier recours et des soins d'urgence & une meilleure coordination des intervenants en matière de santé, mentale notamment & une évolution des métiers. Et le dossier médical partagé sera particulièrement utile pour les personnes en situation de handicap, parce qu'elles sont, plus souvent que d'autres, amenées à suivre un parcours de soins.

Je n'oublie pas non plus ce que nous devons faire, et la loi y répondra, pour conseiller les familles lorsqu'elles découvrent le handicap de leur enfant. C'est un moment particulièrement délicat, ce

moment du diagnostic, qui est fait parfois de manière précoce - je pense notamment à l'autisme et à la surdité - et qui appelle tout de suite de l'accompagnement, du suivi, de l'explication, de la bienveillance, une proposition de parcours, le parcours de toute une vie. Les personnes handicapées sont des personnes comme les autres.

Elles grandissent, vieillissent, se forment, travaillent, puis prennent leur retraite. Je décorais, il y a peu de temps, une personne handicapée mentale qui avait vécu toute sa vie dans une grande communauté qui s'appelle L'Arche. Elle a eu cette formule que j'avais trouvée excellente : tout le monde est handicapé, mais différemment. Tout le monde a du talent, mais pas le même. Je pense que c'est assez juste, comme perspective. Nous devons donc prendre en charge ce qui est finalement une vie, et pas simplement un handicap, une situation, un talent, une réussite ou une chance. C'est une vie qui compte.

Alors, il convient donc de ne plus parler seulement de places, mais de réponses.

L'objectif est qu'aucune famille, aucune personne ne soit sans solution, ne soit entravée dans son projet de vie. En particulier, et je sais que les associations y tiennent, il faut que les situations complexes soient traitées convenablement. C'est l'esprit même de la loi de 2005. C'est une ardente obligation, une ardente invitation en tout cas, pour tous les acteurs concernés : les Agences régionales de santé, les Maisons départementales des personnes handicapées, les gestionnaires d'établissements, les services médico-sociaux, les Conseil généraux, les rectorats Il y a tellement d'institutions ! Il faut que ces institutions apprennent à travailler entre elles, apprennent à échanger les informations, apprennent à coordonner leurs interventions, apprennent à ouvrir et à imaginer un parcours où chacun intervienne, sans que l'individu soit empêché d'évoluer.

Il y a des moments-clés. Parmi ces moments-clés, le passage de l'enfance à l'âge adulte est une transition tout à fait essentielle. Nous devons éviter les ruptures dans une prise en charge comme dans les progrès accomplis. Rien n'est pire, finalement, que d'enlever une personne d'une structure au prétexte que l'âge n'est plus celui qui est autorisé, si cela fait perdre l'essentiel de ce qui a été accompli. L'enjeu, c'est le décroisement entre les structures, entre les intervenants. La condition, c'est la réforme des modalités de financement des établissements et des services médico-sociaux. Les ressources doivent suivre la personne, pas nécessairement l'établissement ou le service.

Il nous faut enfin envisager une simplification. Je pense à la prestation de compensation du handicap : il faut la rendre plus simple. Je vais prendre un exemple. Est-ce qu'il ne serait pas possible que plusieurs personnes, bénéficiant de cette prestation, puissent mettre en commun leur prestation de compensation du handicap et financer ainsi une aide dans le logement qu'elles partagent ?

Le choc de simplification, je l'ai annoncé pour les entreprises, pour les collectivités locales il y a encore du travail pour les ménages Il doit s'accomplir aussi pour la politique du handicap. Les Maisons départementales des personnes handicapées, qui relèvent des Conseils généraux, ont fait face à une augmentation des demandes de prestation de plus de 30% entre 2010 et 2013. Il y a un engorgement, des délais d'attente

Je propose que, désormais, à partir de l'an prochain, les Maisons départementales puissent décider, sur décision motivée, d'accorder l'allocation adulte handicapé (AAH) pour une durée plus longue, jusqu'à cinq ans, de façon à ce que chacun puisse disposer, même si c'est avec une ressource faible de 800 euros, d'une visibilité pour une durée plus longue.

Nous devons aussi simplifier les procédures de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé. Là aussi, c'est trop long. Il faut unifier les cartes de stationnement une seule qui pourrait s'appeler « mobilité / inclusion » et qui serait sécurisée et personnelle. Nous devons également forfaitiser les aides pour l'aménagement du logement, le véhicule Bref, donner vraiment un coup de balai à un certain nombre de réglementations trop compliquées.

Mesdames et messieurs, la politique du handicap, c'est plus qu'une politique. Ce n'est pas une politique parmi les autres. Ce n'est pas une politique comme les autres. C'est une ambition. Une ambition pour une société qui se grandit à mesure qu'elle se révèle accueillante, innovante et

bienveillante. Nous en avons donné une illustration : l'accueil, c'est vrai pour tous les lieux, pour toutes les situations, pour tous les équipements & l'innovation, c'est une chance offerte aujourd'hui à toute la société pour mieux communiquer, pour mieux consommer, pour mieux partager & le numérique doit être véritablement mis au service de cette ambition.

La bienveillance ne s'écrit pas dans un texte. Elle ne pourra pas être portée par un décret ou une loi. La bienveillance, c'est la fraternité. Elle est dans la République. La bienveillance, c'est ce que nous pouvons apporter de mieux aux autres, en nous changeant nous-mêmes.

La valorisation de la différence est une chance pour tous. L'indifférence, c'est un aveuglement. Celui qui est indifférent est aveugle. Une belle formule de Jean COCTEAU a été portée par les jeunes artistes qui ont réalisé l'exposition photographique qui circule et qui a trouvé ses quartiers ici à l'Elysée. Dans cette exposition, de jeunes handicapés s'exposent, se font regarder et y trouvent un sujet de fierté. Cette formule de Jean COCTEAU, c'est : « passer d'un regard qui dévisage à un regard qui envisage ». Je pense que cette belle idée que le visage devient une chance rejoint l'ambition portée par la conférence dont vous êtes parties prenantes.

Chaque année et non pas tous les trois ans, se tiendra donc une conférence nationale qui pourra, à la fois, juger des actions menées et porter de nouvelles initiatives qui, bien sûr, engageront les pouvoirs publics l'Etat en premier lieu mais aussi toute la société. Parce que c'est toute la société qui s'enrichit des handicaps, à condition qu'elle les transforme en chance et en réussite.

Merci. »